

## CH\_VB 10126651 vom 4. Oktober 2002

Bundesverwaltung, 2002-10-04, DE

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch\\_vb\\_\\_td\\_class\\_\\_metadataCell\\_\\_10126651\\_\\_td\\_](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb__td_class__metadataCell__10126651__td_)

FR: CH\_VB 10126651 du 4 octobre 2002

IT: CH\_VB 10126651 del 4 ottobre 2002

### Volltext

Délai référendaire: 23 janvier 2003 6032 1999-6207 Loi fédérale concernant le transfert de capitaux du Fonds de compensation du régime des allocations pour perte de gain en faveur de l'assurance-invalidité du 4 octobre 2002 L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu les art. 59, al. 4, 61, al. 4, et 112 de la Constitution<sup>1</sup>, vu le message du Conseil fédéral du 2 février 2000<sup>2</sup>, arrête: Art. 1 Transfert de capitaux Une somme de 1500 millions de francs sera transférée du Fonds de compensation du régime des allocations pour perte de gain, prévu à l'art. 28 de la loi fédérale du 25 septembre 1952 sur le régime des allocations pour perte de gain en faveur des personnes servant dans l'armée, dans le service civil ou dans la protection civile<sup>3</sup>, au Fonds de compensation de l'assurance-vieillesse et survivants, prévu à l'art. 107 de la loi fédérale du 20 décembre 1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants<sup>4</sup>, en faveur des comptes de l'assurance-invalidité (art. 79 de la loi fédérale du 19 juin 1959 sur l'assurance-invalidité<sup>5</sup>). Art. 2 Date du transfert de capitaux Le Conseil fédéral fixe la date du transfert des capitaux.

1 RS 101 2 FF 2000 1771 3 RS 834.1 4 RS 831.10 5 RS 831.20

Transfert de capitaux du Fonds de compensation du régime des allocations pour perte de gain en faveur de l'assurance-invalidité. LF 6033 Art. 3 Référendum, entrée en vigueur et durée de validité 1 La présente loi est sujette au référendum. 2 Le Conseil fédéral fixe la date de l'entrée en vigueur. La présente loi devient cadu- que trois mois après le transfert des capitaux. Conseil national, 4 octobre 2002 Conseil des Etats, 4 octobre 2002 La présidente: Liliane Maury Pasquier Le secrétaire: Christophe Thomann Le président: Anton Cottier Le secrétaire: Christoph Lanz Date de publication: 15 octobre 2002<sup>6</sup> Délai référendaire: 23 janvier 2003

6 FF 2002 6032

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Loi fédérale concernant le transfert de capitaux du Fonds de compensation du régime des allocations pour perte de gain en faveur de l'assurance-invalidité In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2002 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 41 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 15.10.2002 Date Data Seite 6032-6033 Page Pagina Ref. No 10 126 651 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.